

## CHAPITRE XII

### LE CRIME ET LES PASSIONS

Je crois avoir démontré par les faits qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher l'explication du crime dans l'anatomie et la physiologie du criminel. Il est d'expérience constante que le même homme, avec les mêmes organes, peut être successivement honnête et criminel. Lorsqu'un homme, après un passé irréprochable, devient vicieux et criminel, ses organes n'ont pas changé; son nez, ses mains, son crâne sont restés les mêmes pendant que ses actes jurent avec sa conduite antérieure. De même, lorsqu'un condamné reprend ses habitudes de travail et de vie régulière et redevient un bon citoyen, la forme de la mandibule et des oreilles, le nombre des circonvolutions cérébrales n'ont pas varié. Sa constitution physique est restée la même pendant que son état moral a changé. Donc, si le même homme peut passer du bien au mal et du mal revenir au bien, on peut conclure que le bien et le mal moral ne dépendent pas des organes et que l'honnêteté et le crime ne résultent pas de constitutions physiques différentes (1). Autre preuve : ne voyons-nous pas tous les jours des criminels robustes, d'une santé parfaite, d'une organisation physiologique irréprochable et des hommes honnêtes avec une constitution débile, malade? Donc, le corps peut être sain, bien conformé, pendant que l'âme est malade, vicieuse, criminelle, et réciproquement l'âme peut être saine, vigoureuse dans un corps malade. Ces faits prouvent que la criminalité et la moralité ne dépendent pas de l'organisation physique. Les hommes honnêtes et les criminels n'appartiennent pas à deux races différentes, l'une prédestinée au bien, l'autre vouée au crime par des caractères physiologiques spéciaux.

D'ailleurs la distinction que la loi établit entre les délinquants et les non-délinquants correspond-elle toujours à une différence

(1) « C'est du dedans et du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultères... les homicides. » (Saint Marc, VII, 21.)

morale entre ces deux catégories d'hommes? N'y a-t-il d'hommes coupables, criminels, que ceux qui sont poursuivis devant les tribunaux? Tous ceux qui échappent à la justice sont-ils des modèles de probité et de pitié? Ne sait-on pas qu'il y a des actions non prohibées par la loi positive qui sont aussi immorales que celles qu'elle défend? Dès lors, pourquoi l'auteur d'un délit de vol ou de coups volontaires offrirait-il des anomalies organiques, alors que celui qui ruine ses concitoyens par des mensonges et des indécotesses ne tombant pas sous l'application de la loi, et que celui qui laisse mourir de faim un ami, un parent, un bienfaiteur ne présentent pas une constitution physique anormale?

Il n'est pas davantage exact de rejeter la responsabilité du crime sur les imperfections de la société, et notamment sur l'ignorance et la misère, puisque, quand bien même tous les citoyens seraient riches et instruits, il y aurait toujours des adultères, des banqueroutiers frauduleux, des faussaires, des assassins par cupidité, vengeance, haine et jalousie, des attentats aux mœurs commis par des instituteurs laïques et congréganistes, etc. Tout en reconnaissant que la société a des devoirs à remplir envers l'ignorant et le pauvre, les efforts sociaux tentés pour diminuer l'ignorance et la pauvreté ne pourront jamais supprimer la criminalité, parce que la cause principale en est dans les passions humaines.

La cupidité, l'amour des plaisirs, la débauche, la paresse, la haine, la vengeance, la colère, voilà les principales causes de la criminalité. Ces passions peuvent exister chez les riches comme chez les pauvres, chez les hommes instruits comme chez les ignorants. Elles sont inhérentes à la nature humaine; le germe en existe chez tous les hommes.

Pour soutenir que le crime est le résultat d'une anomalie physique ou psychique, ou des imperfections de la société, il faudrait prouver que l'homme naît entièrement bon, qu'il n'y a chez l'enfant que des tendances au bien, que tout penchant mauvais est inconnu en lui. Mais ne savons-nous pas, par l'observation des enfants, que chez eux on trouve de mauvais instincts, à côté de bons penchants; que la colère, la jalousie, l'opiniâtreté, l'égoïsme peuvent exister en même temps que la bonté, la candeur, la naïveté? Ne voit-on pas, ainsi que l'avait déjà observé saint Augustin, des enfants à la mamelle devenir jaloux,

blèmes de colère, parce que leur nourrice donnera le sein à un autre enfant? L'homme apporte en naissant un mélange de bons et de mauvais penchants, de la bonté et de l'égoïsme. Chez l'enfant, l'égoïsme est inconscient. Mais, lorsque la raison viendra, s'il ne règle pas ses actes suivant la loi morale, s'il ne se sert pas de sa volonté pour se dominer, ses défauts se changeront en vices, et ses vices pourront le conduire jusqu'au crime par une pente insensible.

Au fond, de même que toutes les vertus sociales sont inspirées par l'amour de nos semblables et par l'esprit d'abnégation et de sacrifice, toutes les passions antisociales, qui conduisent au crime, se ramènent à un égoïsme intense, calculé ou brutal. « Quiconque n'aime que soi-même, uniquement occupé de sa propre volonté et de son plaisir, incapable d'être touché des intérêts d'autrui, est insociable, intraitable, injuste (1). » L'homme profondément égoïste, suivant une expression familière, mais très expressive, mettra le feu aux quatre coins d'une maison, pour se faire cuire un œuf. Il dépravera un enfant, abandonnera une jeune fille séduite, conseillera à la fille qu'il a rendue mère de se débarrasser de son enfant, supprimera par un crime le mari qui le gêne, tuera un ami, un parent, pour le voler. Pour satisfaire une passion égoïste, il ne reculera devant aucune souffrance infligée à ses semblables. Pour une minute de plaisir, il sacrifiera la santé, la vie d'un enfant, l'honneur d'une femme. Si pour ses plaisirs il lui faut de l'argent, il s'en procurera par le vol, l'abus de confiance, l'escroquerie, le faux et au besoin par l'assassinat.

Mais, dira-t-on, tous les hommes sont plus ou moins égoïstes, sujets à quelque passion, et cependant tous ne sont pas criminels. Assurément, l'égoïsme ne conduit pas toujours au crime; le plus souvent il est contenu par le souci de l'honneur ou par la crainte de la peine; il peut même être associé à des qualités et à des vertus. Ainsi, un homme peut être à la fois très attaché à l'argent et disposé à rendre service, ami du plaisir et capable de dévouement. Mais, si l'attachement à l'argent et l'amour des plaisirs ne sont pas contrebalancés par de plus nobles sentiments, ces passions, devenant exclusives et chaque jour plus exigeantes, ne tarderont pas à faire commettre une faute, car « le

(1) Bossuet, *Traité de la concupiscence*, ch. xi.

vice ne demande qu'à faire du chemin, et, pour peu qu'on l'aide, il glisse avec tant de rapidité, qu'il n'y a plus moyen de le retenir (1). » Une première faute peu grave sera suivie d'une autre plus sérieuse. Comme la corruption organique, la corruption morale débute par un point et se développe rapidement, si l'on ne la combat pas au début; l'habitude vicieuse se contracte, elle se consolide, elle grandit, altérant le sens moral, affaiblissant la volonté, surexcitant la sensibilité. Le vice contracté, qui paraissait d'abord sans importance, devient une passion impérieuse et finit par conduire au crime. « Dès qu'on s'est écarté du droit chemin, on arrive bientôt sur le bord de quelque précipice » (2); il n'est pas facile de rester toujours sur les frontières du crime, au bord du précipice, sans perdre l'équilibre. La chute finit toujours par se produire. Un jour arrive où, entraîné par la violence de la passion, le débauché, le paresseux, l'homme haineux ou cupide franchissent les frontières du crime.

Veut-on voir par des exemples comment on peut passer du vice au délit et au crime? Si un commerçant néglige ses affaires pour mener une vie de plaisirs, il verra bientôt diminuer ses bénéfices, ou tout au moins ses dépenses dépasser ses ressources. Dans ces conditions, qui rendent la faillite inévitable, s'il ne veut pas revenir au travail et supprimer ses plaisirs coûteux, ne sera-t-il pas tenté d'accroître ses profits par un moyen peu délicat, par exemple par la vente d'une marchandise de mauvaise qualité? S'il donne cette marchandise pour ce qu'elle est, il ne commet pas de délit. Mais si, pour conserver les anciens prix plus élevés, il dissimule déloyalement la qualité inférieure de la marchandise, voilà le délit caractérisé, et ce délit sera bientôt aggravé par l'usage de faux poids, de fausses mesures. Autre exemple: un employé, chargé d'encaisser une somme pour son patron, l'emploie à des besoins personnels et la remplace quelques jours après par une somme qui lui est due ou qu'il emprunte. Jusque-là, il n'y a qu'une indélicatesse. Que faut-il pour qu'il passe de l'indélicatesse au délit? Peu de chose: si la somme, qu'il comptait trouver pour rembourser son patron, vient à manquer, le voilà dans l'impuissance de restituer l'argent de son patron, et par suite, coupable d'un délit d'abus de

(1) *Tusculanes*, IV, § 18.

(2) *Velleius Paterculus*, I, II, ch. III.

confiance. Autre exemple encore: Pour ne pas s'imposer les charges et les soucis de la vie de famille, un vieux garçon recherche les liaisons passagères. Est-il toujours sûr de rester sur les frontières du délit? S'il noue des relations avec une femme mariée, le voilà complice d'un délit d'adultère. S'il est surpris par le mari, il peut entrer en lutte avec lui, lui porter des coups, peut-être même le tuer. On voit qu'il n'est pas nécessaire d'imaginer une influence atavistique remontant à des milliers d'années, pour expliquer qu'un homme entraîné par l'amour des plaisirs ou par la colère puisse commettre un abus de confiance ou un homicide. Lorsqu'un homme paresseux et débauché s'approprie le bien ou la femme d'autrui, pour s'affranchir de l'obligation du travail et se procurer des plaisirs faciles, il n'est pas nécessaire de supposer que cet homme est un être anormal, ayant une organisation différente de celle des autres hommes. L'aversion pour le travail, l'attrait des plaisirs sont-ils des sentiments tellement incompréhensibles, qu'il soit nécessaire de voir en eux des anomalies, des neurasthénies physiques et morales, ainsi que le supposent MM. le D<sup>r</sup> Benedick et Garofalo (1)? « L'inclination aux voluptés et la fuite du labeur ne sont point en nous étrangères... ains y sont naturelles et nées avec nous, et sont la source de vices et de maux infinis; qui les laisseront aller à bride avallée... il n'y aurait beste farouche ne sauvage qui ne fut plus douce que l'homme. » (Plutarque, *Comment il faut ouvrir.*) — Je ne vois pas davantage pourquoi, lors qu'un employé vole son patron, ou lorsqu'un mari est tué par l'amant de sa femme, la société est responsable de ces crimes.

Interrogez l'histoire et vous verrez que chez tous les peuples, à toutes les époques, les crimes ont été surtout inspirés par la haine, la jalousie, la cupidité, la débauche et la paresse. Les guerres, les massacres, les proscriptions, qui ont fait verser des torrents de sang, ne suffisent-ils pas pour montrer combien la haine peut envahir le cœur des hommes et leur faire commettre les plus abominables forfaits? Est-ce que ces haines sauvages de peuple à peuple ont disparu? Autrefois, quand un peuple était plus pauvre et se croyait plus fort que le peuple voisin, il se jetait sur lui, pour le réduire en esclavage et le

(1) *Archives de l'Anthropologie criminelle*, p. 355.

dépouiller de ses terres, de ses maisons. Aujourd'hui, la guerre, il est vrai, s'est civilisée; le vainqueur ne massacre plus le peuple vaincu et ne le réduit plus en esclavage, mais il lui impose des contributions de guerre énormes et des traités de commerce désavantageux. La guerre n'existe-t-elle qu'entre nations? Elle est partout: entre les classes d'un même pays, souvent pour les motifs les plus futiles, pour des divergences d'opinion; il n'est pas rare de la rencontrer entre voisins, entre personnes exerçant des professions rivales; entre membres de la même famille, entre frères, entre époux, pour incompatibilité d'humeur ou rivalité d'intérêts.

Et la jalousie, faut-il supposer une dégénérescence héréditaire pour expliquer les crimes qu'elle inspire, lorsque nous voyons que les premiers hommes y étaient sujets, qu'elle a déterminé le meurtre d'Abel, l'abandon de Joseph par ses frères, la tentative de meurtre de Saül contre David? Comment se refuser à admettre que la passion seule, sans anomalie, peut conduire au crime, lorsque nous voyons, dans l'histoire des anciens peuples, de grandes intelligences, des esprits puissants verser le sang de leurs amis. David était-il atteint d'anomalie, lorsque pour se débarrasser du mari d'une femme qu'il avait vue au bain et qu'il voulait posséder, il envoyait Urie à la tête d'un bataillon à l'endroit où le combat serait le plus rude? Est-ce qu'Alexandre le Grand était un dégénéré, lorsqu'il ordonnait le meurtre de Clitus et de Callisthène? Est-ce que saint Augustin était atteint de folie morale héréditaire, lorsqu'il commettait le larcin dont il s'accuse dans ses *Confessions*? etc., etc.

Si les criminels agissaient sans motifs, sans profit, on pourrait supposer que ce sont des malades, des névrosés, des fous. Mais, si on recherche les causes des crimes, on trouve toujours une passion pour mobile, la cupidité ou la vengeance, la paresse ou la débauche. « Il a tué un homme, nous dira-t-on de quelqu'un. Pourquoi? Parce qu'il aimait sa femme, ou qu'il avait dessein sur sa terre, ou qu'il voulait prendre son bien pour avoir de quoi subsister, ou qu'ayant été offensé, il s'est laissé transporter à l'ardeur de la vengeance. Que si l'on nous disait: il a tué un homme sans sujet, pour avoir seulement le plaisir de tuer un homme, cela nous paraîtrait incroyable (1). »

(1) *Les Confessions de saint Augustin*, I. II, ch. v.

PARESE. — On ne saurait croire à quel degré la plupart des criminels sont paresseux. Il en est qui, bien portants, pour ne pas prendre la peine de se lever la nuit, feront volontairement leurs ordures dans le litoù ils resteront couchés. Ce fait m'a été signalé plusieurs fois par des gardiens de prisons. C'est la paresse qui fait les prostituées, les proxénètes et les souteneurs, bien plus que le libertinage proprement dit. On sait combien s'est accru dans les grandes villes le nombre de ces hommes vicieux qui exploitent la prostitution des femmes ; ils ne sont tombés si bas que parce qu'ils ont l'horreur du travail. Pour réprimer le métier de souteneurs qui a fait d'inquiétants progrès, les Chambres françaises ont voté récemment une loi qui le frappe des peines du vagabondage. J'ai eu à juger une mère qui prostituait sa fille, afin de se faire remettre une somme de deux francs qui lui permit de vivre sans travailler. Le parricide Lemaire disait : « Je suis un fainéant, j'ai horreur du travail. Si je ne veux pas travailler en liberté, ce n'est pas pour aller travailler au bagne ; je me laisserai mourir de faim. » La plupart des filles soumises aimeraient mieux aller à la maison centrale que de travailler. Lorsque la prostitution ne leur donne pas assez de ressources, elles en demandent au vol et au chantage.

Aussi, je ne puis voir dans la criminalité une sorte d'activité dont les manifestations sont analogues à celles de l'activité honnête, ainsi que le prétend l'école italienne. Rien ne paraît moins exact que cette assertion de M. Ferri : « Les formes et les lois fondamentales du combat pour l'existence sont les mêmes pour l'une et pour l'autre activité. » (*Actes du congrès de Rome*, p. 120.) Ce que l'école italienne appelle l'activité criminelle est surtout caractérisé par le désir de se procurer *sans travail* des jouissances aux dépens d'autrui.

Les directeurs des colonies pénitentiaires, avec qui je me suis entretenu des causes de la criminalité des jeunes gens, sont très frappés de la paresse des jeunes détenus : l'enfant, obligé au travail, s'y soumet avec répugnance, avec le désir de s'y soustraire à la sortie du pénitencier. Une détention de courte durée est souvent impuissante à faire naître l'amour du travail. On ne réussit, en général, à le leur inspirer qu'au bout de deux ou trois ans d'éducation correctionnelle. Mais, lorsque le jeune homme travaille avec plaisir, il est sauvé. C'est qu'en effet le travail est plus moralisateur encore que l'instruction ; le travail agricole surtout

donne à l'âme la gaieté, la santé, les bonnes mœurs et souvent même le bon sens. Malheureusement, l'amour du travail tend à diminuer chez les ouvriers et même chez les paysans, à mesure que l'alcoolisme se développe. Dans les grandes villes, il y a des ouvriers qui se reposent deux ou trois jours par semaine. Ils travaillent moins qu'autrefois avec moins de goût et d'application. Dans les classes élevées, on aime la vie facile, la littérature facile, les mœurs faciles. Pendant que les livres sérieux sont délaissés, les romans, les journaux frivoles ont un succès immense ; pendant que la *Critique philosophique* de M. Renouvier est obligée de cesser de paraître, faute d'abonnés, tel ou tel roman se vend à des milliers d'exemplaires. On renonce à l'effort même dans la lecture, tant la mollesse gagne les esprits. Parmi les nombreuses causes qui poussent les paysans vers les grandes villes, il faut certainement placer un commencement d'éloignement pour les travaux pénibles des champs. Je connais des contrées, en Provence, où on a de la peine à trouver des fermiers, des cultivateurs. On est obligé d'avoir recours à des Italiens et à des Espagnols. Sur les conseils de leurs parents, les jeunes gens des campagnes se jettent sur les petits emplois, les places d'instituteurs, de buralistes, de cantonniers, de facteurs, etc. En poussant ainsi leurs enfants, non à s'élever, ce qui est une ambition légitime, mais à sortir brusquement de leur condition, à mépriser le travail agricole et industriel, les parents se préparent souvent bien des déceptions et des amertumes. Quant à la société, en enlevant aux travaux des champs ou de l'usine tant d'enfants pour les jeter sur les emplois publics, en leur donnant une instruction incomplète qui les dégoûte du travail paternel, qui ne voit qu'elle se prépare des déclassés dangereux ?

AMOUR DES PLAISIRS. — La paresse s'unit souvent à l'amour des plaisirs chez les jeunes gens ; et lorsque, avec des ressources modestes, ils cessent de travailler régulièrement ou font des dépenses excessives, ils sont bientôt sur le chemin du vol et de l'abus de confiance ; ils commencent par des emprunts, par des expédients et finissent par des délits et des crimes. Un ancien disait : « Quand on sème la frugalité, on récolte la liberté (1). » On peut dire aussi : « Quand on sème la tempérance, la modération,

(1) *Magna pars libertatis est bene moratus venter*, disait un proverbe latin.

on est sûr de ne pas récolter les condamnations judiciaires.» Quand les ouvriers en particulier se livrent à l'intempérance, à l'inconduite, ils ne tardent pas à aboutir à la misère et au délit. Combien de fois les magistrats entendent des accusés s'écrier : « C'est la noce qui m'a perdu ! » C'est l'ouvrier italien Exposito, dernièrement condamné à mort par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, qui assassinait les voyageurs pour les dépouiller, parce qu'il avait besoin de 50 fr. par jour pour faire la noce. C'est un garçon de recettes du Crédit Lyonnais, qui prend la fuite pour aller mener joyeuse vie. C'est encore un ouvrier boulanger, Guichard, qui commet un assassinat pour s'enrichir d'un coup, n'avoir plus à pétrir et pouvoir s'amuser, etc., etc.

LA CUPIDITÉ. — On sait que le nombre des escroqueries, des abus de confiance, des banqueroutes, des fraudes commerciales, a considérablement augmenté ; faut-il en chercher l'explication dans l'atavisme de M. Lombroso, dans la folie morale de M. le Dr Despine ? Croit-on que l'accroissement notable de ces genres de délits ait pour cause une conformation défectueuse du cerveau des prévenus ? Ou bien encore, faut-il en rejeter la responsabilité sur la société ? Ne faut-il pas tout simplement l'attribuer au désir de faire rapidement fortune et de se procurer toutes les jouissances possibles, qui paraît être la passion dominante de notre époque ? Le travail et l'économie exigent des efforts longs et pénibles ; les tromperies sur la qualité et la quantité des marchandises vendues, les falsifications de denrées, les banqueroutes frauduleuses, les escroqueries, savamment déguisées sous la constitution de sociétés financières, mènent plus rapidement à la fortune et au plaisir et plus rapidement aussi à la police correctionnelle et à la cour d'assises. « Qui veut être riche au bout de l'année est pendu à la Saint-Jean », dit un proverbe espagnol.

La cupidité prend les formes les plus variées : des propriétaires d'édifices assurés y mettent le feu pour toucher le montant des assurances. De 1826 à 1860, 1,649 incendies ont été ainsi allumés volontairement. Chaque année, un grand nombre d'assassinats, de meurtres sont aussi commis, pour faciliter des vols ou en assurer l'impunité. En 1887, 46 assassinats et 25 meurtres ont été commis par cupidité. Il faut encore attribuer à la cupidité les crimes de fausse monnaie, de faux en écriture de commerce,

la plupart des faux en écriture publique et une foule d'autres délits. En 1886, le nombre des accusés de vols qualifiés, jugés par les cours d'assises, a été de 1,753 ; celui des prévenus de vols simples jugés par les tribunaux correctionnels a été de 44,320. Cette même année, il y a eu 4,179 prévenus d'abus de confiance et 4,257 prévenus d'escroquerie.

Beaucoup de paresseux et de débauchés voudraient s'en tenir au vol, à l'escroquerie ; ce qu'ils veulent, c'est de l'or, et, s'ils pouvaient se le procurer sans homicide, ils se contenteraient de l'appropriation frauduleuse du bien d'autrui. Mais cet or tant convoité est enfermé dans des coffres-forts, ces coffres-forts sont placés dans les maisons, ces maisons sont habitées, et alors le vol projeté ne tarde pas à être accompagné d'effraction, d'escalade, de violence et au besoin d'assassinat.

Depuis quelques années, l'escroquerie prend une forme particulièrement repoussante, le chantage par la voie de la presse. Dans les grandes villes, il s'est créé des journaux qui ne sont en réalité que des entreprises d'escroquerie par le chantage. Des négociants, des prêtres, des femmes mariées sont invités par des manœuvres savantes à verser une somme d'argent importante sous forme d'abonnements multiples, d'achats d'actions du journal, s'ils ne veulent pas s'exposer à des attaques ou à des allusions perfides. Pendant dix ans, un journal de ce genre a exercé à Lyon une véritable terreur. Qu'on ne suppose pas que toutes les victimes de ce chantage odieux avaient quelque chose à se reprocher, du moment qu'elles consentaient à acheter le silence du journaliste. Pour éviter les ennuis d'un procès et avoir la tranquillité, les personnes d'un caractère faible aiment mieux faire un sacrifice pécuniaire. Mauvais calcul ! car l'escroque encouragé par le succès recommence ses tentatives de chantage. C'est une femme, à Lyon, qui a eu le courage de défendre son honneur et de porter plainte.

Voici encore une forme de chantage révoltant : sous prétexte de publier un recueil de causes célèbres, un déclassé, qui prend le titre de publiciste, écrit au représentant d'une famille où il y a eu un drame judiciaire, pour lui annoncer son intention de publier cette affaire et lui faire connaître qu'il recevra toutes les pièces rectificatives qu'on voudra lui faire parvenir. D'autres fois, c'est un roman qui est publié avec des détails, des noms transparents. Est-ce que ces escroqueries savantes commises